



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 252 844 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.10.2002 Bulletin 2002/44

(51) Int Cl.7: **A47G 25/32, A47G 25/06**

(21) Numéro de dépôt: **02291009.5**

(22) Date de dépôt: **22.04.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Vallee, Alain Jean-Claude**
78600 Maisons-Laffitte (FR)

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup**
Cabinet Brema,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **24.04.2001 FR 0105492**

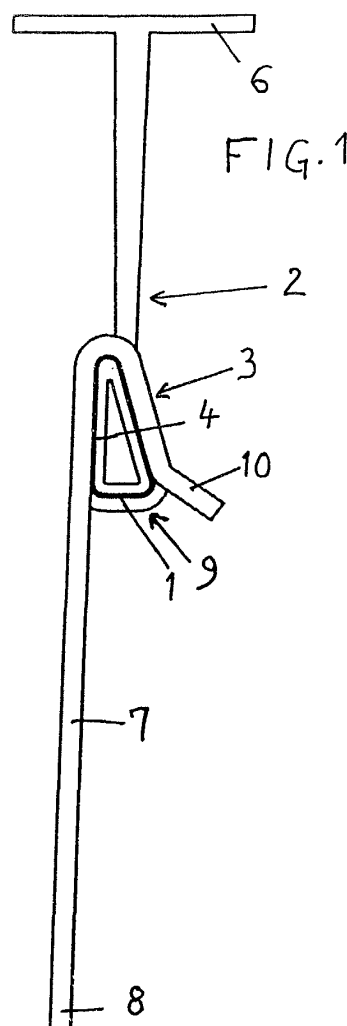
(71) Demandeur: **Vallee, Alain Jean-Claude**
78600 Maisons-Laffitte (FR)

(54) **Ensemble de suspension de vêtements**

(57) L'invention concerne un ensemble de suspension de vêtements comprenant une tringle (1) et une pluralité de cintres, chaque cintre comprenant un corps de support de vêtements et un crochet (3) d'accrochage sur ladite tringle, ladite tringle (1) étant fixée au moyen de supports (2) intermédiaires et/ou d'extrémité.

Cet ensemble de suspension de vêtements est caractérisé en ce que l'ouverture (9) d'extrémité, dudit crochet (3) est inférieure au diamètre maximal des profilés tubulaires usuels, à savoir environ 10 mm, et la dimension transversale de la tringle (1) est inférieure à ladite ouverture (9).

Application: Ensemble de suspension de vêtements



EP 1 252 844 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de suspension de vêtements comprenant une tringle et une pluralité de cintres, chaque cintre comprenant un corps de support de vêtements et un crochet d'accrochage sur ladite tringle, la tringle étant fixée au moyen de supports intermédiaires et/ou d'extrémité.

[0002] L'utilisation de tels ensembles de suspension de vêtements est très répandue dans l'économie domestique et dans les collectivités. Dans ce dernier cas, par exemple dans des hôtels, dans des appartements en location, il existe un risque que des cintres puissent être emportés par des clients pour les utiliser à leur domicile. Ce risque est accru lorsque, en particulier dans les établissements de classe supérieure, le cintre est lui-même de qualité, avec un corps en bois, en particulier profilé, donc de coût relativement élevé.

[0003] Pour supprimer ce risque, on a vu se développer des ensembles de suspension à cintres dits «de sécurité» ou «antivol». Ces ensembles consistent en une tringle traditionnelle sur laquelle sont enfilés des anneaux coulissants munis d'un logement pour une tête de tige solidaire d'un corps de cintre.

[0004] Ces ensembles de sécurité ou antivol, s'ils n'interdisent pas un «emprunt» de cintres, rendent cet emprunt sans aucun intérêt du fait qu'un tel cintre est inutilisable sur une tringle traditionnelle non munie d'anneaux.

[0005] Ces ensembles de suspension de vêtements connus présentent cependant divers inconvénients.

[0006] En premier lieu, l'utilisation des cintres est très peu commode car elle requiert en pratique l'utilisation des deux mains, une pour immobiliser l'anneau sur la tringle, l'autre pour remonter le cintre muni d'un ou plusieurs vêtements. Les cintres ne peuvent pas être accrochés à des patères, à des fils de séchoir, etc. de sorte que leur utilisation est limitée.

[0007] De plus, lorsque les anneaux sont en matière synthétique, ils s'usent ou se dilatent de sorte que la tige finit par échapper à son logement dans l'anneau coulissant, sous le poids des vêtements.

[0008] Ces ensembles sont en outre coûteux du fait de la nécessité de disposer d'anneaux coulissants, en nombre égal au nombre de cintres, dont le coût s'ajoute au prix des cintres eux-mêmes, ces cintres dont le crochet a été remplacé par une tige munie d'une tête étant d'un prix de revient pratiquement égal à celui des cintres à crochet traditionnels.

[0009] Dans US-A-4 762 238, on a proposé un dispositif de suspension qui est constitué d'une tringle de petit diamètre suspendue à une tringle classique et comportant des crochets dont l'ouverture intérieure est trop petite pour pouvoir être utilisée sur cette tringle classique mais qui peuvent être utilisés sur la petite tringle. Ce dispositif vise à éviter les vols puisque les cintres ne peuvent être utilisés sur les tringles classiques.

[0010] Cependant, le dispositif ainsi décrit est parti-

culièrement complexe puisqu'il utilise cinq types de pièces différentes à savoir : la tringle et ses supports préexistants, les entretoises, une tringle circulaire de diamètre réduit et des crochets adaptés. De plus, il présente un prix de revient élevé qui est, en outre, grevé par les encoches qu'il faut réaliser « à la demande » pour fixer les entretoises.

[0011] Par ailleurs, la tringle de petit diamètre décrite dans ce brevet américain ne présente qu'une section circulaire qui possède une trop grande flexibilité du fait du petit diamètre et qui ne peut pas porter beaucoup de vêtements à la fois sans risque de déformer ladite petite tringle. De plus, au-delà des dimensions réduites de la tringle et du crochet décrits dans ce brevet américain, celui-ci vise une adaptation aux installations existantes, ce qui entraîne sa grande complexité et ne peut servir à de nouvelles installations. Un tel dispositif de suspension n'est donc pas satisfaisant.

[0012] Un autre problème consiste en ce que, lorsque les anneaux sont métalliques, leur coulissement sur la tringle provoque des bruits désagréables.

[0013] Dans DE-A-17 29 949, on a décrit un revêtement de protection pour tringles, destiné à les isoler du contact des cintres, cette protection pouvant ainsi s'exercer quelle que soit la section desdites tringles. Ce document présente donc des sections de tringles différentes d'une section circulaire, mais toutes symétriques, les crochets restant eux traditionnellement circulaires. Si on offre ainsi de réduire le bruit lors du coulissement des cintres sur la tringle, on n'empêche nullement le vol des cintres.

[0014] Dans FR-A-1 544 789, on a décrit un cintre muni d'un crochet de suspension ouvert à la fois de façon traditionnelle vers le haut pour la suspension proprement dite et vers le bas pour en faciliter la manutention et le transport ce qui va à l'encontre du but de la présente demande qui vise à en interdire le vol et donc le transport et non de le faciliter.

[0015] Aussi afin de pallier ces inconvénients, la présente invention a pour but de fournir un nouvel ensemble de suspension de vêtements du type décrit à l'introduction qui, tout en offrant pratiquement la même sécurité que les ensembles dits «antivol» connus, n'en présente pas les inconvénients.

[0016] A cet effet, l'invention a pour objet un ensemble de suspension de vêtements comprenant une tringle et une pluralité de cintres, chaque cintre comprenant un corps de support de vêtements et un crochet d'accrochage sur ladite tringle, ladite tringle étant fixée au moyen de supports intermédiaires et/ou d'extrémité, caractérisé en ce que l'ouverture d'extrémité dudit crochet est inférieure au diamètre maximal des profilés tubulaires usuels, à savoir environ 10 mm, et la dimension transversale de la tringle est inférieure à ladite ouverture.

[0017] Avec l'ensemble de suspension de vêtements selon l'invention, un emprunt de cintres ne présente aucun intérêt puisque les cintres ne peuvent pas être

utilisés sur une tringle existante, de sorte que les cintres présentent le caractère «de sécurité» ou «antivol» requis. Le coût de l'ensemble selon l'invention peut être comparable à celui d'un ensemble traditionnel et en tous cas inférieur à celui des ensembles de sécurité connus, tout en offrant les avantages d'une manipulation aisée et d'une absence de bruit des ensembles traditionnels.

[0018] La forme de la tringle et celle du crochet peuvent être très variées.

[0019] Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, la tringle est à section extérieure non circulaire, par exemple sensiblement rectangulaire ou triangulaire. Une telle section permet d'obtenir une rigidité élevée malgré la faible dimension transversale de la tringle. Dans ce cas, l'invention prévoit que les supports intermédiaires et/ou d'extrémité comprennent un logement de tringle de profil complémentaire à celui de la tringle.

[0020] Le crochet peut présenter pour sa part des formes variables. De préférence, cependant, la forme du crochet est complémentaire de la forme supérieure de la tringle de sorte que, quand la tringle n'est pas à section circulaire, on obtient un positionnement naturel, sous l'effet du poids des vêtements, des crochets sur la tringle par une coopération de formes complémentaires qui évite en particulier un basculement des cintres.

[0021] En outre, cette complémentarité de forme de la tringle et du crochet évite, lorsque les cintres sont, en partie ou en totalité, dépourvus de vêtements, les nuisances sonores provoquées par les chocs qui se produisent dans les vestiaires et/ou penderies « mobiles », à savoir par exemple dans les compartiments des trains de nuit lors des décélérations de ceux-ci ou dans les cabines des navires de ligne ou de croisière en cas de roulis, pour peu que l'agencement desdits vestiaires et/ou penderies prenne en compte le sens du mouvement, c'est-à-dire dans ces deux exemples en installant les tringles perpendiculairement au sens de la marche dans les trains ou parallèlement à celle-ci sur les navires.

[0022] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue schématique d'extrémité d'une partie d'un ensemble selon un exemple de réalisation de l'invention,

La figure 2 est une vue schématique de face d'une partie de l'ensemble de la figure 1,

La figure 3 est une vue schématique en perspective de la partie d'ensemble de la figure 2 et

La figure 4 est une vue schématique en perspective d'une portion de la partie de la figure 3 vue à 180°.

[0023] L'ensemble comprend une tringle 1, dont un morceau seulement a été représenté, suspendue entre des supports 2 intermédiaires, un seul support 2 ayant

été représenté. Sur la tringle 1 peuvent être montés des cintres comprenant chacun un corps (non représenté) de support de vêtements et un crochet d'accrochage 3.

[0024] Dans l'exemple représenté, la tringle 1 est constituée par un profilé creux extrudé, de préférence en aluminium ou en tout autre matériau de rigidité comparable, ayant une section transversale extérieure sensiblement triangulaire rectangle, monté avec un grand côté vertical, la dimension transversale de la tringle 1, c'est-à-dire ici la dimension du petit côté horizontal, étant inférieure au diamètre d'un profilé tubulaire usuel, soit inférieure à 10 mm.

[0025] Dans cet exemple, la tringle 1 est enfilée dans les supports 2 intermédiaires ayant un logement 4 traversant de section également sensiblement triangulaire et apte à permettre le passage de la tringle 1. Le support 2 comporte, de manière connue en soi, une semelle 5 de fixation contre la face inférieure d'une tablette ou d'une étagère au moyen de vis traversant deux trous 6. Bien entendu, on peut également utiliser, seuls ou en complément, des supports d'extrémité (non représentés) fixés contre des parois verticales, le logement 4 pouvant alors être borgne.

[0026] Le crochet 3 de chaque cintre est relié au corps (non représenté) du cintre par une tige 7 rectiligne, la tige 7 et le crochet 3 étant d'une seule pièce en fil d'acier rond plié. L'extrémité 8 de la tige 7 opposée au crochet 3 est fixée au corps du cintre par tout moyen connu et peut à cet effet être munie d'un filetage hélicoïdal ou d'un filetage annulaire pour un vissage ou un enfoncement à force dans le corps. Dans le cas où le corps est en matière plastique moulée, il peut être surmoulé sur l'extrémité 8 de la tige 7 qui peut alors comporter des moyens d'ancrage adaptés.

[0027] Le crochet 3 est de forme sensiblement triangulaire rectangle identique à celle de la portion supérieure de la tringle 1 mais de dimension légèrement supérieure, de manière à permettre une coopération de formes entre le crochet 3 et la tringle 1. Le crochet 3 est ouvert vers le bas (en position d'utilisation) et la largeur de cette ouverture 9 est donc très légèrement supérieure au petit côté horizontal du triangle extérieur de la tringle 1. L'extrémité 10 du crochet 3 opposée à la tige 7 est recourbée vers l'extérieur, en particulier pour former un guidage lors de la mise en place du cintre sur la tringle 1 et pour éviter une extrémité susceptible de blesser l'utilisateur.

[0028] Bien entendu, la forme de la tringle 1 et/ou celle du crochet 3 peuvent être différentes de triangulaires et éventuellement non identiques, tant que le dimensionnement faisant l'objet de l'invention est respecté.

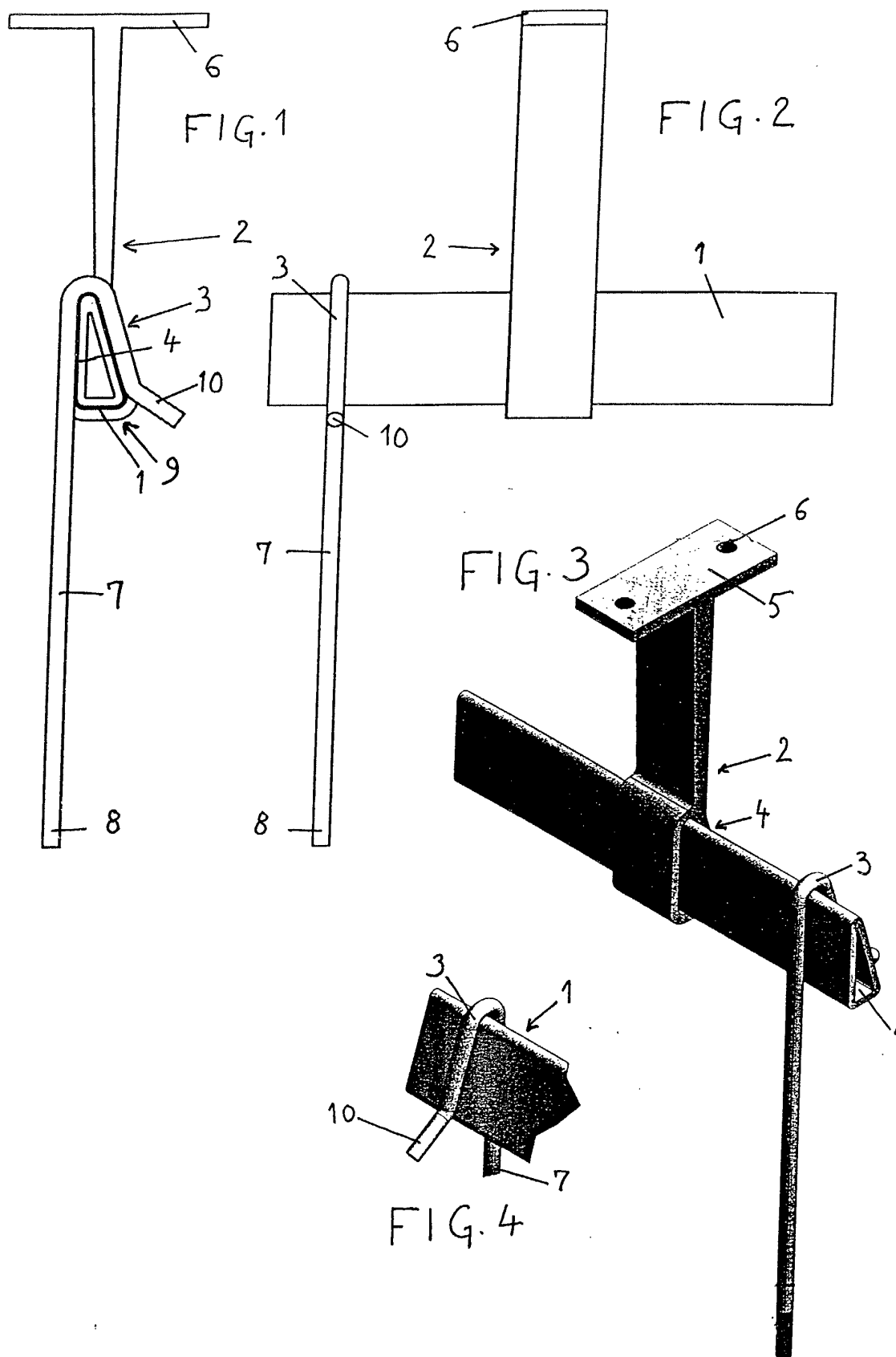
[0029] L'invention s'applique indifféremment à des cintres dont le corps est en bois, en matière plastique ou en métal.

Revendications

1. Ensemble de suspension de vêtements comprenant une tringle (1) et une pluralité de cintres, chaque cintre comprenant un corps de support de vêtements et un crochet (3) d'accrochage sur ladite tringle, ladite tringle (1) étant fixée au moyen de supports (2) intermédiaires et/ou d'extrémité, **caractérisé en ce que** l'ouverture (9) d'extrémité, dudit crochet (3) est inférieure au diamètre maximal des profilés tubulaires usuels, à savoir environ 10 mm, et la dimension transversale de la tringle (1) est inférieure à ladite ouverture (9). 5 10
2. Ensemble de suspension de vêtements selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la tringle (1) est à section extérieure non circulaire, par exemple sensiblement rectangulaire ou triangulaire. 15 20
3. Ensemble de suspension de vêtements selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les supports (2) intermédiaires et/ou d'extrémité comprennent un logement (4) de tringle de profil complémentaire à celui de la tringle (1). 25
4. Ensemble de suspension de vêtements selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la forme du crochet (3) est complémentaire de la forme supérieure de la tringle (1). 30
5. Ensemble de suspension de vêtements selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la tringle (1) est constituée par un profilé creux extrudé en aluminium ou en tout autre matériau de rigidité comparable. 35
6. Ensemble de suspension de vêtements selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le crochet (3) est réuni au corps du cintre par une tige (7) dont l'extrémité (8) opposée au crochet (3) comporte des moyens de vissage ou d'ancrage dans le corps du cintre. 40 45
7. Ensemble de suspension de vêtements selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le crochet (3) et la tige (7) sont d'une seule pièce en fil d'acier rond plié. 50
8. Ensemble de suspension de vêtements selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le corps des cintres est en bois. 55
9. Ensemble de suspension de vêtements selon l'une des revendications 1 à 7,

caractérisé en ce que le corps des cintres est en matière plastique.

10. Ensemble de suspension de vêtements selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le corps des cintres est en métal.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 1009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 762 238 A (BLANCHARD) 9 août 1988 (1988-08-09)	1,3-10	A47G25/32 A47G25/06
Y	* colonne 2, ligne 33 - ligne 50 *	2	
Y	DE 17 29 949 A (FALEK) 8 juillet 1971 (1971-07-08) * revendication 2 *	2	
X	FR 1 544 789 A (ETS G MECHIN ET FILS) 8 novembre 1968 (1968-11-08) * figures *	1,3,4, 6-10	
A	BE 522 702 A (HETTICH & CO.) * figures *	1-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		8 juillet 2002	Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/02 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 1009

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-07-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4762238	A	09-08-1988	AUCUN	
DE 1729949	A	08-07-1971	DE 1729949 A1	08-07-1971
FR 1544789	A	08-11-1968	AUCUN	
BE 522702	A		AUCUN	

EPC FORM P/463

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82